

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 031

Décision 4 : Les avenants au marché de travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.


Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Neufs avenants sont ici proposés :

 Avenant n°1 au lot 1 : « Démolition – Gros œuvre » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

Carottages supplémentaires dans ouvrages béton afin de permettre :

- la mise en place d'une climatisation supplémentaire non prévue initialement, afin de protéger les nouvelles installations en matériel informatique,
- l'adaptation des nouveaux réseaux fluides à l'existant (suite à modification des cheminements en fonction des ouvrages existants découverts au cours des travaux).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 5 265,80 euros HT, ce qui représente une augmentation de 18,56 % du montant initial du marché qui passe donc de 28 370,94 euros HT à 33 636,74 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 2 : « *Charpente métallique – serrurerie - étanchéité* » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression d'un poste prévu au marché et non réalisé.

Le montant global de cette modification représente une moins-value de 220,80 euros HT, ce qui représente une diminution de 2,67 % du montant initial du marché qui passe de 8 275,42 euros HT à 8 054,62 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 3 : « *Menuiserie extérieure - aluminium* » (annexe 3) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement de l'ancienne porte d'entrée et d'un volet roulant prévus conservés initialement,
- Profils d'adaptation à l'existant (découvertes de chantier).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 6 105,32 euros HT, ce qui représente une augmentation de 20,48 % du montant initial du marché qui passe de 29 806,71 euros HT à 35 912,03 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 4 : « *Menuiserie intérieure* » (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Suppression de certains postes prévus au marché et non réalisés,
- Ajout de prestations non prévues initialement (motorisation de stores, remplacement de portes de placard et poignées de portes découverts en mauvais état au cours des travaux).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 255 euros HT, ce qui représente une augmentation de 0,5 % du montant initial du marché qui passe de 50 512,35 euros HT à 50 767,35 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 5 : « *Plâtrerie- peinture - plafonds* » (annexe 5) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement de l'ossature de certains faux plafonds prévue conservée initialement et découverte en mauvais état en cours de chantier,
- Reconstruction de cloisons prévues conservées initialement et découvertes en mauvais état en cours de chantier.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 6 758,50 euros HT, ce qui représente une augmentation de 9,85 % du montant initial du marché qui passe de 68 600,86 euros HT à 75 359,36 euros HT.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

📁 Avenant n°1 au lot 6 : « Carrelage - Faïence » (annexe 6) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement des caniveaux de douches prévus au marché par un produit adopté récemment par le SDIS42 sur son parc immobilier (souci d'homogénéité pour faciliter l'entretien / maintenance),
- Ajout de faïence et renforcement de l'étanchéité dans les douches suite à des problèmes rencontrés récemment dans des casernes.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 171 euros HT, ce qui représente une augmentation de 12,45 % du montant initial du marché qui passe de 17 444,55 euros HT à 19 615,55 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 7 : « Sols minces » (annexe 7) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Rebouchage de trous apparus lors de la dépose des sols existants et remontées en plinthes du revêtement pour améliorer l'entretien et la durabilité des cloisons

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 457 euros HT, ce qui représente une augmentation de 1,62 % du montant initial du marché qui passe de 28 170,59 euros HT à 28 627,59 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 8 : « Electricité – courants forts – courants faibles » (annexe 8) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :


- Travaux supplémentaires non prévus dans le cadre de l'installation du CTA CODIS provisoire,
- Remplacement du réseau informatique afin de s'adapter au projet en cours du BSI (non prévu initialement),
- Remplacement du report d'alarme afin de le restituer dans la salle opérationnelle (non prévu initialement),
- Travaux complémentaires liés à l'installation d'interphonie / vidéosurveillance / contrôle d'accès dans le cadre de la refonte du plan de sécurité de l'établissement (par anticipation)
- Diverses adaptations de chantier et/ou demandes complémentaires des utilisateurs

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 17 696,63 euros HT, ce qui représente une augmentation de 14,89 % du montant initial du marché qui passe de 118 850,71 euros HT à 136 547,34 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 9 : « Plomberie – sanitaires – rafraîchissement » (annexe 9) :

Accusé certifié exécutoire
~~chauffage~~ ~~ventilation~~
Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes

- Suppression de certains postes prévus au marché et non réalisés,
- Modification de certains postes (cabines de douche, lavabos) suite à la dépose  des existants ayant révélé des dispositions non prévues initialement,
- Ajout de prestations non prévues initialement dans le foyer.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 48,12 euros HT, ce qui représente une augmentation de 0,04 % du montant initial du marché qui passe de 130 516,61 euros HT à 130 564,73 euros HT.


**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve les 9 projets d'avenants au marché de travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT